BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°2 du 14 janvier 2011

PARTIE PERMANENTE Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°4

ARRÊTÉ N° 2243/DEF/DCSCA

portant changement de dénomination du cercle mixte du centre d'entraînement de l'infanterie au tir opérationnel (Aveyron).

Du 15 décembre 2010

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : bureau « réglementation ».

ARRÊTÉ N° 2243/DEF/DCSCA portant changement de dénomination du cercle mixte du centre d'entraînement de l'infanterie au tir opérationnel (Aveyron).

Du 15 décembre 2010

NOR D E F E 1 0 5 2 8 4 2 A

Références:

Code de la défense - Partie réglementaire, III. Arrêté n° 789 du 17 août 2000 (BOC/PA, p. 4828).

Texte abrogé:

Arrêté n° 517 du 12 septembre 2005 (BOC, 2005, p. 6217.; BOEM 707.2).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 135.2

Référence de publication : BOC N°2 du 14 janvier 2011, texte 4.

Le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 3412-6;

Vu l'arrêté n° 789 du 17 août 2000 portant changement de dénomination de cercles en 2000,

Arrête:

Art. 1er. Le cercle mixte du centre d'entraînement de l'infanterie au tir opérationnel prend la dénomination de « cercle mixte du 8e régiment de parachutistes d'infanterie de marine - centre d'entraînement de l'infanterie au tir opérationnel ».

Art. 2. L'arrêté n° 517 du 12 septembre 2005 portant dissolution du foyer du centre d'entraînement de l'infanterie au tir opérationnel du camp du Larzac (Aveyron) est abrogé.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel des armées.

Pour le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

Le commissaire général de division, directeur central adjoint du service du commissariat des armées,

Alain FERRAND.